

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE CUERS**

SEANCE DU 2 MARS 2023

CONSEILLERS
MUNICIPAUX 33
MEMBRES EN
EXERCICE 33
PRESENTS OU
REPRESENTES 30

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars à dix-huit heures cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente du Pôle Culturel, sous la présidence de **M. Bernard MOUTTET**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. MOUTTET Bernard, **Mme MARTEDDU** Marie-Noëlle **M. DAUMAS** Robert, **Mme LEROY** Bénédicte, **M. COTTET-MOINE** Patrick, **M. LANDA** Jean-Claude, **Mme SAMAZAN** Léa, **Mme GUFFOND** Dominique, **M. ALBERIGO** Jean-Claude, **M. DUMET** Dany, **Mme BLATCHE-GRAFFIN** Martina, **M. MICHEL** Robert, **Mme GAUTIER** Denise, **Mme LUCIANI** Valérie, **M. DELVALEE** Stéphane, **M. DEON** Ludovic, **Mme SINTES** Magali, **Mme PAPPÀ** Elodie, **M. LUPI** Robert (arrivé à 18h07), **Mme FERARD** Thérèse, **M. MALFATTO** Eric (départ à 19h24 sans procuration), **Mme AMBROGIO** Séverine, **Mme LEGOND** Chloé (départ à 19h24 sans procuration), **M. CHABLE** Pierre-Laurent (départ à 19h24 sans procuration),

ETAIENT REPRESENTES :

A donné pouvoir conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. CABRI Gérard procuration à **M. MOUTTET** Bernard, **Mme EPHESTION** Angélique procuration à **M. DUMET** Dany, **M. RICHARD** Gérard procuration à **Mme LEROY** Bénédicte, **Mme QUENET** Arlette procuration à **Mme SAMAZAN** Léa, **M. KAUPP** Philippe procuration à **M. DAUMAS** Robert, **Mme GAGLIARDI** Carine procuration à **M. LUPI** Robert,

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme GUIEN Tatiane, **M. PAPAIZIAN** Raphaël, **M. BAZILE** Benoît.

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, désigne **Mme LUCIANI Valérie** comme secrétaire de séance.

OBJET : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE CUERS.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-5,
VU l'instruction budgétaire M49

CONSIDERANT :

- Que l'état des restes à réaliser 2022 est de 36 018,56 € en dépenses d'investissement et 0 € en recettes d'investissement, soit un solde de 36 018,56 €.
- L'avis favorable de la Commission n°2 – Finances / Proximité / Sécurité / Famille-Loisirs en date du 09/02/2023

M. DUMET – RAPPORTEUR, expose à l'assemblée que le Service de l'Assainissement peut reprendre les résultats avant l'arrêt des comptes (articles R2221-48-1 et R2221-90-1 du C.G.C.T.). Cette reprise est possible, sur la base d'estimations, à condition toutefois qu'elles interviennent après la journée complémentaire et avant la date limite du vote du budget (article L2311 -5).

Si le Compte Administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice. La délibération d'affectation du résultat doit intervenir après le vote du Compte Administratif.

La reprise anticipée est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable, jointe à la présente délibération.

Il est exposé à l'assemblée que le compte administratif prévisionnel de l'exercice 2022 fait ressortir les résultats suivants :

- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de **1 014 940,10 €**
- un résultat d'exécution (déficit) de la section d'investissement de **414 131,72 €**
- un résultat final d'investissement en prenant en compte les restes à réaliser (déficit) de **450 150,28 €**

Il est rappelé que le résultat de fonctionnement doit être prioritairement affecté à la couverture du solde d'exécution de la section d'investissement, et au cas où il reste du disponible, celui-ci est librement affecté par l'organe délibérant, soit en report à nouveau pour en incorporer une partie dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour améliorer le financement de la section d'investissement.

Afin de couvrir le déficit en section d'investissement de **450 150,28 €**, il est proposé, d'affecter le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement de l'exercice 2022, soit un excédent de **1 014 940,10 €**, de la manière suivante :

- | | |
|---|---------------------|
| - Compte 002 – excédent antérieur reporté : | 564 789,82 € |
| - Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : | 450 150,28 € |

Reprise anticipée des résultats 2022 ASSAINISEMENT

Résultat de fonctionnement N	
A. Résultat de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) =recettes - dépenses de fonctionnement	+531 507,02 €
B. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif N (si déficit, faire précéder du signe moins) ou R 002 du compte administratif N (si excédent)	+ 483 433,08 €
C. Résultats à affecter : C = A + B (hors restes à réaliser)	1 014 940,10 €
Investissement	
D. Solde d'exécution de la section cumulé d'investissement (R-D+001 exercice N) Solde d'exécution cumulé d'investissement N (précédé de + ou -) Est affecté au D 001 sur N + 1 (si négatif) Est affecté au R 001 sur N + 1 (si positif)	- 414 131,72 €
E. Solde des restes à réaliser d'Investissement N (R-D)	- 36 018,56 €
F. Excédent de financement	= D + E
Besoin de financement (si dépenses > recettes) Excédent de financement (si recettes > dépenses)	450 150,28 €
AFFECTATION (de C)	= G + H
G = Affectation en réserves au 1068 (sur N+1)- G= au minimum couverture du besoin de financement F	450 150,28 €
H =Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N+1)	564 789,82 €
DEFICIT REPORTE D 002 (sur N+1) (en ce cas, il n'y a pas d'affectation)	

TRESORERIE
Mairie
M. le Trésorier
83412 CUERS
Marc VINCENT

M. le Maire

Bernard MOUTTET

Marc VINCENT
Inspecteur Divisionnaire
des Finances Publiques

RESTES A REALISER AU 31/12/2022

Budget : ASSAINISSEMENT - DEPENSES

Exercice : 2022

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2022	21532		1208	DST	ASS	ASS	D	VOIR DEVIS CI-JOINT	RAR	29 304.80
2022	21532		1208	DST	ASS	ASS	D	VOIR DEVIS CI-JOINT	RAR	6 713.76
									TOTAL	36 018.56

LE COMPTABLE PUBLIC

Marc-Olivier VINCENT

Marc VINCENT
Inspecteur Divisionnaire
des Finances Publiques

LE MAIRE

Bernard MOUTTET



RESTES A REALISER AU 31/12/2022

Budget : ASSAINISSEMENT - RECETTES

Exercice : 2022

FONCT.	NATURE	OPERATION	TIERS	ENGAGEMENT	LIBELLE	SOLDE ENG
TOTAL						NEANT

LE COMPTABLE PUBLICQUE

Marc-Olivier VINCENT

Marc VINCENT
Inspecteur Divisionnaire
des Finances Publiques

LE MAIRE

Bernard MOUTTET

MAIRIE DE CUERS
(V81)